Carrefour intensifie sa complicité avec les colonies israéliennes : interpellez la direction du groupe !

29 avril 2026

Deux magasins avec enseigne Carrefour dans les colonies israéliennes illégales, six autres magasins franchisés également implantés en Cisjordanie occupée, une plateforme de distribution desservant les colonies établie par un franchisé de Carrefour… Sept organisations de la société civile démontrent que Carrefour a intensifié depuis deux ans son implication dans la colonisation illégale de la Palestine, en contradiction avec ses déclarations récentes et répétées. En quelques clics, appelez la direction du groupe à cesser sa complicité dans ces crimes de guerre.

Press release in English below

En mai 2025, le PDG du groupe Carrefour M. Alexandre Bompard déclarait, comme en 2023 et en 2024, qu'il « n'y a jamais eu et qu'il n'y aura jamais de magasins Carrefour dans un territoire occupé ». Les 7 organisations ayant révélé les liaisons dangereuses du groupe avec la colonisation israélienne dans un rapport éponyme en 2022 - l'Association France Palestine Solidarité, Al Haq, la CGT, la Fédération CGT Commerce et Services, la Ligue des droits de l'Homme, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine et l'Union Syndicale Solidaires - publient aujourd'hui une note d'actualité qui contredit ces déclarations.

Téléchargez la note d'actualité de 2026 ici en français / en anglais

Offrant un état des lieux détaillé des activités de Carrefour dans la région, la note d'actualité met en lumière qu'au mois de mars 2026, deux magasins du groupe Global Retail C.I. Ltd, franchisé de Carrefour,

sont implantés dans des colonies israéliennes sous enseigne Carrefour (l'un dans la colonie de Maccabim à Modi'in et l'autre à Neve Ya'akov). Six autres magasins sont toujours en activité sous leurs enseignes d'origine dans les colonies d'Ariel, Alfei Menashe, Mod'in Illit, Kokhav Ya'akov et Ma'ale Adumim.

De plus, le groupe israélien Yenot Bitan/Shuk Mehadrin, partenaire franchisé de Carrefour, possède une plateforme de livraison de commandes en ligne qui dessert toutes les grandes colonies de Jérusalem-Est, les blocs de colonies des enclaves de Modi'in Illit et de Givat Ze'ev, et la colonie de Ma'ale Adumim.

La note d'actualité met également à disposition les données des appels d'offres de constructions neuves et les plans immobiliers approuvés en 2025 dans les colonies où les enseignes et franchisés Carrefour sont implantés, soulignant ainsi comment l'activité commerciale de cette entreprise française soutient le développement de ces entités illégales.

Enfin, ces dernières années, en pleine guerre génocidaire à Gaza et explosion de la colonisation en Cisjordanie, Carrefour a intensifié ses activités en Israël en ouvrant ses premiers hypermarchés à grand renfort de publicité, signifiant à tout le moins son désintérêt manifeste pour le respect du droit international et des droits humains.

« *La LDH dénonce les pratiques des entreprises qui offrent leurs services et prestations dans des colonies israéliennes, permettant et facilitant ainsi, tant directement qu'indirectement, cette colonisation illégale et en tirant profit. En dynamisant économiquement les colonies israéliennes, Carrefour participe à la création, à l'entretien et à l'extension de ces colonies dans le Territoire palestinien occupé illégalement et favorise le déplacement forcé de la population palestinienne.* » Nathalie Tehio, Présidente de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)

Le groupe Carrefour est pourtant tenu par le devoir de vigilance tel que défini par la loi française du 27 mars 2017, qui l'oblige à s'assurer que ses activités n'affectent pas les droits humains. De plus, depuis que Carrefour a commencé ses activités liées à la colonisation israélienne en 2022, les obligations qui incombent aux acteurs assistant la situation illégale créée par Israël ont été précisées par l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) du 19 juillet 2024, qui enjoint aux Etats tiers de « prendre des mesures pour empêcher les échanges commerciaux ou les investissements qui aident au maintien de [cette] situation illicite. ».

Comme démontre la Rapporteuse spéciale de l'ONU pour le Territoire palestinien occupé Francesca Albanese, qui cite Carrefour dans son rapport de 2025 sur la complicité des entreprises, il n'y a aucun doute que les décisions judiciaires récentes imposent aux entreprises la responsabilité prima facie de ne pas participer aux activités liées à l'occupation de la Palestine.

« *La colonisation est un crime de guerre. La CIJ l'a rappelé en juillet 2024 et en a exigé le démantèlement. L'Assemblée générale de l'ONU a demandé aux États de prendre des mesures contre les entreprises qui contribuent à la perpétration de cette situation illégale. Puisque Carrefour persiste dans sa complicité de crime de guerre, la France doit prendre des mesures pour le contraindre à cesser sans plus attendre. C'est une obligation, pas un choix politique.* » Anne Tuaillon, présidente de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS)

Les organisations auteures de cette note d'actualité réitèrent leurs demandes basées sur le droit international : le groupe Carrefour doit mettre fin à son implication directe dans l'entreprise de colonisation et l'Etat français, premier acteur responsable en droit international, doit adopter d'urgence des mesures empêchant les échanges commerciaux et les investissements aidant au maintien de la présence illicite d'Israël sur le Territoire palestinien occupé.

Demandez en quelques clics à la direction de Carrefour de faire réellement respecter les droits humains en

mettant fin à ses partenariats et contrats de franchises qui soutiennent l'expansion des colonies illégales israéliennes dans le Territoire palestinien occupé en violation du droit international !

Cliquez sur ce lien pour interpeller la direction de Carrefour en quelques clics

Contact presse :

- Elora Dufour Responsable presse et communication AFPS : presse@france-palestine.org, 0768290217, 0143721579
- Cécile Marquerie Responsable plaidoyer Plateforme des ONG françaises pour la Palestine : c.marquerie@plateforme-plateforme.org 07 66 15 39 26
- Romane Piquet Ulliel Responsable presse et communication Union syndicale Solidaires / romane.piquet@solidaires.org / 06 68 13 27 83
- Clotilde Julien, co-responsable de la communication, LDH (Ligue des droits de l'Homme) : presse@ldh-france.org /01 56 55 51 15

Press Release in English

Carrefour deepens its complicity with the Israeli settlement enterprise

29 April 2026, Paris

Two Carrefour-branded stores in illegal Israeli settlements, six other franchised stores in the occupied West Bank, a distribution hub serving the settlements operated by a Carrefour franchisee… Seven civil society organisations demonstrate that Carrefour has, over the past two years, intensified its involvement in the illegal colonisation of Palestine, contrary to its recent and repeated statements.

In May 2025, the CEO of the Carrefour group, Mr Alexandre Bompard stated, as he had in 2023and 2024, that "there have never been and there will never be any Carrefour stores in occupied territory". The seven organisations that exposed the group's dangerous liaisons with Israeli settlement activity in a report of the same name in 2022 – l'Association France Palestine Solidarité, Al Haq, CGT, Fédération CGT du commerce, Ligue des droits de l'Homme, Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, Union syndicale Solidaires – are today publishing a news brief that contradicts these statements.

Download the 2026 news brief

Providing a detailed overview of Carrefour's operations in the region, the news brief highlights that, as of March 2026, two stores operated by Global Retail C.I. Ltd, a Carrefour franchisee, are located in Israeli settlements under the Carrefour brand (one in Maccabim in Modi'in and the other in Neve Ya'akov). Six other stores are still operating under their original brand names in the settlements of Ariel, Alfei Menashe, Mod'in Illit, Kokhav Ya'akov and Ma'ale Adumim.

Furthermore, the Israeli group Yenot Bitan/Shuk Mehadrin, a franchise partner of Carrefour, owns and operates an online delivery platform that serves all the major settlements in East Jerusalem, the settlement blocs in the Modi'in Illit and Givat Ze'ev areas, and the settlement of Ma'ale Adumim.

The news brief also provides data on tenders for new construction and property plans approved in 2025 in the settlements where Carrefour stores and franchisees are located, thereby highlighting how the commercial activities of this French company support the development of these illegal entities.

Finally, in recent years, amid the genocidal war in Gaza and the explosion of settlement activity in the West Bank, Carrefour has stepped up its operations in Israel by opening its first hypermarkets with extensive publicity, signalling, at the very least, a clear disregard for international law and human rights.

"*LDH denounces the practices of companies that offer their services and operations in Israeli settlements, thereby enabling and facilitating this illegal settlement entreprise, both directly and indirectly, while profiting from it. By economically boosting Israeli settlements, Carrefour participates in the creation, maintenance, and expansion of these settlements in the illegally occupied Palestinian Territory and contributes to the forced displacement of the Palestinian population*." Nathalie Tehio, President of the Ligue of Human Rights.

The Carrefour Group is, however, bound by a duty of due diligence under the French law of March 27, 2017, which requires it to ensure that its activities do not infringe upon human rights. Moreover, since Carrefour began its commercial activities linked to Israeli settlements in 2022, the obligations incumbent upon actors aiding the unlawful situation created by Israel have been clarified by the advisory opinion of the International Court of Justice of 19 July 2024, which enjoins third States "to take steps to prevent trade or investment relations that assist in the maintenance of [this] illegal situation". As demonstrated by the UN Special Rapporteur on the Occupied Palestinian Territory, Francesca Albanese, who cites Carrefour in her 2025 report on corporate complicity, there is no doubt that recent judicial decisions impose a prima facie duty on companies not to participate in activities linked to the occupation of Palestine.

"*Israel's settlement policy is a war crime. The ICJ reaffirmed this in July 2024 and called for its dismantlement. The UN General Assembly has urged states to take measures against companies that contribute to the perpetuation of this illegal situation. Since Carrefour persists in its complicity in a war crime, France must take measures to compel it to cease without further delay. This is an obligation, not a political choice*." Anne Tuaillon, president of the France Palestine Solidarity Association (AFPS)

The signatory organisations reiterate their demands, which are grounded in international law : the Carrefour group must cease its direct involvement in the settlement enterprise, and the French state, as the primary duty-bearer under international law, must urgently adopt measures to prevent trade and investment that contribute to the maintenance of Israel's illegal presence in the Occupied Palestinian Territory.

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > S'informer > Actualités >
- Adresse de cet article : http://plateforme-palestine.org/Carrefour-intensifie-sa-complicite-avec-les-colonies-israeliennes-interpellez